MAIRIE de MONTBRISON

DECLARATION PREALABLE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Arrêté n°2023-658-A

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Ville de Montbrison à compter du 08/06/2023

Demande déposée le 24/05/2023	
Affichage récépissé dépôt de dossier : 06/06/2023	
Par :	Monsieur RIVAUD Pierre
Demeurant à :	7 Impasse de Survaure
	42600 MONTBRISON
Sur un terrain sis à :	7 Impasse de Survaure 42600 MONTBRISON
	147 BE 187
Nature des Travaux :	Ravalement de 2 façades d'un bâtiment

N° DP 042 147 23 M0152

Le Maire,

Vu la déclaration préalable présentée le 24/05/2023 par Monsieur RIVAUD Pierre, Vu l'objet de la demande :

- pour le ravalement de 2 façades d'un bâtiment,
- sur un terrain situé 7 Impasse de Survaure 42600 MONTBRISON,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Décret n° 2016-6 du 5 janvier 2016 portant à 3 ans la durée de validité des autorisations d'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 13 décembre 2022,

Zone: U2,

ARRETE

Article Unique: La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition. Vous pouvez entreprendre vos travaux.

MONTBRISON, le 8 juin 2023
Pour le Maire,
Pierre CONTRINO,
Adjoint Délégué